



Auteurs :

Florence Jegou, médecin du travail
Sylvie Bellanger, infirmière du travail

CONTEXTE

Le télétravail a été imposé pour un grand nombre de salariés lors du premier confinement en 2020 et renouvelé en 2021.

► La manière de travailler a été improvisée entre la réalisation du travail prescrit, les réunions en visioconférences et le contexte personnel au domicile, voire des contraintes familiales.

► Les médias relaient les difficultés des salariés en télétravail.

► Les entretiens infirmiers pour le suivi des salariés ont été suspendus.

Sollicitation d'une entreprise qui constatait la souffrance de ses salariés en travail à distance.

OBJECTIFS



Echanger sur le vécu du travail pour :

- Gérer son organisation
- Concilier vie professionnelle et vie privée afin de trouver le bon équilibre



Evaluer le risque TMS et les RPS*

MÉTHODE



Un binôme :
Infirmière
Médecin



Une
heure



Echanges par groupe de 3 salariés volontaires en visioconférence animés par l'infirmière



Contacts avec les services RH des entreprises pour communiquer sur l'action et sa mise en place



Envoi de documentation sur le télétravail, le confinement, accompagnée d'un questionnaire de satisfaction dématérialisé



Réunions courtes en petits groupes, par une infirmière de santé au travail pour trouver ensemble des solutions



RÉSULTATS



Evaluation du risque TMS/RPS

► Ergonomie inadaptée au poste de travail à domicile
Impact sur la santé physique des salariés : douleurs musculaires, manque de confort et fatigue.

► Causes de souffrance au travail

- Déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- Perte de repères
- Difficultés de concentration
- Adaptations permanentes
- Isolement
- Intensification du travail avec de nombreux canaux d'information

► Majoration de l'anxiété

Contexte de la pandémie et informations contradictoires et anxiogènes



Bénéfices des échanges

► Prévention des problématiques par l'écoute et l'échange entre collègues (renforcement du sentiment de reconnaissance et d'appartenance à l'entreprise)

► Repérage de salariés en souffrance par l'IDEST** et orientation vers le médecin du travail.

*TMS : Troubles Musculo-Squelettique - RPS : Risques PsychoSociaux - **IDEST : Infirmière Diplômée d'Etat de Santé au Travail
Réalisation : Service communication MSA 49